



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1029

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Sogely - Exercice 2008 - Présentation du rapport des mandataires

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009

Délibération n° 2009-1029

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Sogely - Exercice 2008 - Présentation du rapport des mandataires**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société d'économie mixte pour la gestion du marché d'intérêt national de Lyon (Sogely) est chargée de l'exploitation du marché d'intérêt national (MIN) de Lyon, de la construction de tout édifice et installation considérés comme accessoires à ce marché.

L'article L 1 524-5 -14° alinéa- du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document présenté au Conseil comprend le rapport de gestion, les comptes et le rapport général du commissaire aux comptes concernant l'année 2008.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la société étaient messieurs Willy Plazzi, Gilles Assi, Alain Joly, Bernard Justet, Richard Lung, Michel Rousseau et Paul Serres.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2008, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur trois exercices :

| Rubriques | 2006 en k€ | 2007 en k€ | 2008 en k€ | Tendance 2007-2008 |
|---|---------------|---------------|---------------|-----------------------|
| capital social | 160 | | | |
| participation publique | 58 % | | | |
| <i>dont Communauté urbaine</i> | 51 % | | | |
| produits | 3 253 | 3 496 | 2 320 | ↘ |
| <i>dont chiffre d'affaires</i> | 2 769 | 2 751 | 1 760 | ↘ |
| charges | 3 241 | 3 404 | 3 990 | ↗ |
| <i>dont impôt sur les sociétés (IS)</i> | 13 | 0 | 0 | |
| résultat net | 12 | 92 | - 1 669 | ↘ |
| capacité d'autofinancement | -300 | -253 | - 1 902 | ↘ |
| capitaux propres | 2 464 | 2 547 | 868 | ↘ |

Le chiffre d'affaires est en baisse (- 38 % pour les redevances d'occupation et - 5 % pour les droits d'entrée).

Les charges enregistrent une hausse (+ 17 %) en raison notamment de :

- l'accroissement (+ 31 %) des charges de personnel (paiement des heures supplémentaires et versement d'indemnités de licenciement),

- des dépenses en matière de nettoyage, à nouveau en augmentation.

Pour 2008, la forte diminution du résultat net de la société en déficit n'a pas permis de verser aux actionnaires le dividende statutaire.

Au plan opérationnel, le taux d'occupation poursuit son érosion et s'établit à 50 % (81 % en 2007, 86 % en 2006, 92,6 % en 2005).

Le déménagement ayant eu lieu au début du mois de janvier 2009, la fermeture définitive du site avec retour des terrains dans le patrimoine communautaire s'est effectuée en février.

L'Assemblée générale extraordinaire (AGE) du 20 février 2009 a prononcé la dissolution anticipée de la SEM ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la Sogely au titre de l'exercice 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.